Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2024/2262

19.3.2024

Avis à l'attention des personnes et entités faisant l'objet des mesures restrictives prévues à l'annexe de la décision (PESC) 2019/797 du Conseil et à l'annexe I du règlement (UE) 2019/796 du Conseil concernant des mesures restrictives contre les cyberattaques qui menacent l'Union ou ses États membres

(C/2024/2262)

Les informations ci-après sont portées à l'attention d'Alexey Valeryevich MININ (n° 3), d'Aleksei Sergeyvich MORENETS (n° 4), d'Evgenii Mikhaylovich SEREBRIAKOV (n° 5), d'Oleg Mikhaylovich SOTNIKOV (n° 6), de Dmitry Sergeyevich BADIN (n° 7), d'Igor Olegovich KOSTYUKOV (n° 8), du Centre principal des technologies spéciales (GTsST) de la direction générale du renseignement de l'état-major des forces armées de la Fédération de Russie (GU/GRU) (n° 3) et du 85e Centre principal des services spéciaux (GTsSS) de la direction générale du renseignement de l'état-major des forces armées de la Fédération de Russie (GU/GRU) (n° 4), personnes et entités figurant à l'annexe de la décision (PESC) 2019/797 du Conseil [1] et à l'annexe I du règlement (UE) 2019/796 du Conseil [2] concernant des mesures restrictives contre les cyberattaques qui menacent l'Union ou ses États membres.

Le Conseil envisage de maintenir les mesures restrictives à l'encontre des personnes et entités susmentionnées sur la base d'un motif d'inscription modifié. Ces personnes et entités sont informées par la présente qu'elles peuvent adresser au Conseil, avant le 2 avril 2024, une demande en vue d'obtenir le motif d'inscription modifié, à l'adresse suivante:

Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général
RELEX.1 Affaires globales et horizontales
Rue de la Loi 175
1048 Bruxelles
BELGIQUE

Courriel: sanctions@consilium.europa.eu

[1] JO L 129I du 17.5.2019, p. 13.
[2] JO L 129I du 17.5.2019, p. 1.